

<http://creste41.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article235>

Les conditions de prêts de matériels par le CRESTE41

- Matériels en prêt -

Date de mise en ligne : lundi 11 juin 2007

Copyright © Sciences41 - Tous droits réservés

Des conditions minimales sous forme d'un règlement limité.

Tous les prêts sont effectués sous la responsabilité d'un enseignant des écoles publiques du Loir-et-Cher. Afin que toutes les demandes puissent être satisfaites et que toutes les classes puissent en bénéficier, merci de respecter les délais.

Pour le retour, il est possible de

- **rapporter** (ou faire rapporter) **le matériel au CRESTE41 aux heures de permanence.**
- déposer les matériels au CDDP (merci de ne pas surcharger le travail du CDDP et donc d'éviter, si possible cette option).
- faire appel aux intermédiaires que peuvent être les membres de l'équipe de circonscription (dépôt possible au secrétariat de circonscription). Merci alors de prévenir le CRESTE41 (courriel : [centre-sciences41 chez ac-orleans-tours.fr](mailto:centre-sciences41@ac-orleans-tours.fr)
Tél. : 02 54 56 03 74 répondeur).

Dans tous les cas merci de joindre la fiche de prêt (ou une copie) afin de gagner du temps dans l'identification du prêt et des matériels. En cas de difficulté, contacter le CRESTE41.

En cas de détérioration (hors usure normale) ou de perte, le matériel abîmé doit être réparé ou remplacé. Les éléments dits " consommables " : piles, coton, sable, ..., doivent être ré-assortis pour le retour.

Le CRESTE41 est d'abord un lieu d'échanges et de mutualisation. Même s'il n'est rien exigé en échange des prêts, tous les témoignages (même réduits) sont les bienvenus (écrits, photos, dessins, productions d'élèves, ...) de préférence sous format numérique.

Tout emprunt au CRESTE implique pour son auteur l'acceptation du règlement ci-dessus et l'éventuelle publication sur le site Sciences41 du projet mis en oeuvre (une autorisation écrite sera sollicitée).